Nations Unies E/AC.51/2021/8

Conseil économique et social

Distr. générale
30 mars 2021
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination
Soixante et unième session
Session d'organisation, 15 avril 2021
Session de fond, 1er-25 juin 2021*
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire**
Questions de coordination : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des activités menées en 2020 par le système des Nations Unies à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Compte tenu de l'incidence de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les pays africains et sur l'action de l'ONU en Afrique, le rapport se concentre principalement sur la riposte globale du système des Nations Unies à la pandémie de COVID-19. Le rapport offre également une vue d'ensemble de la mise en œuvre de la réforme du système de développement des Nations Unies en Afrique et un résumé de la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

Le rapport souligne le rôle déterminant que le renforcement de la coordination, de la cohérence et de la mise en conformité de l'action de l'ONU avec les priorités de l'Union africaine et des États membres africains a joué dans l'amélioration de l'efficacité de son intervention. À cet égard, il y est réaffirmé que l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constituent le cadre d'évaluation du soutien de l'Organisation des Nations Unies au développement de l'Afrique.

* Les dates de la session de fond sont provisoires.
** E/AC.51/2021/1.

21-04239 (F) 210421 230421

Merci de recycler

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 75/243 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a fait siennes les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et prié le Secrétaire général de veiller à ce que ses recommandations soient appliquées en temps voulu. Il a trait aux activités du système des Nations Unies menées en 2020.

2. Dans le rapport issu de sa soixantième session[1], le Comité du programme et de la coordination a encouragé la fourniture d'informations de meilleure qualité destinées à des publics plus larges. Il a souligné l'importance de la jeunesse africaine et recommandé d'approuver les propositions du Secrétaire général tendant à procéder à un examen de l'appui de l'ONU au renforcement des systèmes de santé en Afrique et de l'état de préparation du continent aux effets néfastes de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) et à une étude complète de son soutien au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en vue de soumettre des propositions destinées à susciter une plus grande collaboration[2].

3. Au vu des propositions et recommandations susmentionnées et compte tenu du fait que la riposte face à la pandémie de COVID-19 a représenté un effort collectif des plus décisifs de la part de l'Organisation au cours des dernières décennies, le rapport se concentre sur les différents aspects de l'intervention globale du système des Nations Unies à cet égard en Afrique. Il fait ressortir les initiatives menées pour mieux coordonner l'action de l'ONU en Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur les questions relatives à la jeunesse, et s'achève sur un résumé de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine au cours de la période considérée. L'examen complet concernant le NEPAD est présenté en annexe au rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et de l'appui international », comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 74/301.

II. Mesures prises par l'ONU pour faire face à la pandémie de COVID-19

4. La période de référence a coïncidé avec les effets sans précédent de la pandémie de COVID-19. En Afrique, la pandémie a mis à rude épreuve la résilience sociale, économique, politique et environnementale des pays, faisant payer un lourd tribut à toutes les couches de la population, et en particulier aux pauvres et aux plus vulnérables, et compromettant ainsi des décennies d'acquis arrachés de haute lutte en matière de développement. Compte tenu de la nécessité d'adopter des mesures de toute urgence et de la complexité de la crise, la riposte de l'Organisation a allié approche stratégique et politique assortie d'interventions sanitaires et humanitaires immédiates et solutions socio-économiques pour protéger les populations vulnérables et atténuer les incidences de la pandémie tout en veillant à ce que les investissements cadrent avec l'objectif à plus long terme d'un meilleur relèvement.

[1] A/75/16.

[2] E/AC.51/2020/9/Rev.1.

5. Dans le respect des principes qui sous-tendent le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, la riposte de l'Organisation visait à appuyer et à compléter les mesures régionales prises par l'Union africaine par des actions opérationnelles et politiques et des activités de sensibilisation. À cet égard, la Stratégie continentale commune de l'Afrique face à la COVID-19, adoptée lors d'une réunion extraordinaire des ministres africains de la santé le 22 février 2020 et approuvée par le Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine le 26 mars, est devenue la principale feuille de route pour la fourniture d'un soutien, sous la supervision des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies.

Efforts de coordination

6. La coordination entre l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et les États membres africains a été la clé du succès de la stratégie visant à empêcher la propagation de la pandémie, par la sensibilisation, la préparation et une prompte réaction. Le 3 février, alors qu'aucun cas de COVID-19 n'avait encore été signalé en Afrique, les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies ont créé le Groupe de travail africain sur le coronavirus, auquel participent l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les États membres africains. Le Groupe de travail a fait office de principal organe de coordination tout au long des différentes phases de la riposte, favorisant le consensus sur des questions techniques et politiques allant de la surveillance et du dépistage à la gestion des cas et à la participation communautaire, entre autres. Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a coprésidé avec les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies un groupe de travail sur les chaînes d'approvisionnement et le stockage des produits médicaux.

7. En mars, alors que la COVID-19 commençait à se répandre dans la région, l'OMS a organisé deux réunions avec des représentants de l'Union africaine et des principaux organismes des Nations Unies afin d'assurer la coordination, d'éviter les chevauchements d'activités et de veiller à ce que les ressources soient utilisées de la manière la plus rationnelle possible. Un mécanisme de coordination des partenaires régionaux a été créé et un projet de plan de travail conjoint esquissant les mesures prioritaires à mettre en œuvre publié.

8. En avril, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a institué des réunions de coordination hebdomadaires sur la COVID-19 en Afrique, rassemblant diverses parties prenantes notamment les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, l'OMS et la Banque africaine d'import-export. Les participants ont analysé et échangé des informations sur l'état de la maladie, les actions menées et l'appui mobilisé en faveur des initiatives et programmes africains prévus à cet égard, ainsi que sur les moyens d'enrayer la propagation de la pandémie, de mieux la traiter et la maîtriser. Au cours de l'année 2020, 36 en ont été tenues sous ses auspices.

9. Simultanément, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a préconisé, au niveau du Siège, que soient renforcées les discussions stratégiques sur la riposte de l'Organisation face à la pandémie en Afrique. D'avril à décembre 2020, l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique a organisé six réunions techniques et trois réunions au niveau des directeurs destinées à faciliter un soutien cohérent et coordonné du système des Nations Unies à l'intervention des pays africains. Des réunions techniques de suivi l'ont également été avec les entités concernées des Nations Unies afin d'assurer une coordination étroite entre les niveaux stratégique et opérationnel et de réduire les doubles emplois. C'est ainsi que l'Équipe

spéciale interdépartementale a approuvé le Centre de connaissances de l'ONU sur la COVID-19 en Afrique, géré par la Commission économique pour l'Afrique, comme plateforme de partage d'informations sur la réponse de l'Organisation à la COVID-19. Le Centre de connaissances est un outil précieux, qui dispose d'une mine de données, d'informations et de connaissances sur les mesures correctives mises en œuvre par l'ONU et les pays.

10. Lors d'une réunion au niveau des directeurs tenue en août 2020, le Secrétaire général a appelé les entités des Nations Unies à faire des défis posés par la pandémie de COVID-19 une occasion de promouvoir la coordination et la cohérence. À cet égard, il a dit qu'il faudrait que l'Équipe spéciale interdépartementale soit un mécanisme axé sur l'action et les résultats, aux fins de l'intégration des travaux d'analyse et de planification et consacré à la réalisation d'objectifs spécifiques allant dans le sens du renforcement de la coordination et de la cohérence de l'action de l'Organisation en Afrique.

11. Suite à cet appel, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a procédé à une analyse des forces, faiblesses, perspectives et menaces afin de déterminer le degré d'efficacité de la riposte du système des Nations Unies à la COVID-19 en Afrique et d'aider à dégager les domaines prioritaires qui permettraient de reconstruire en mieux en 2021. Au total, 29 membres de l'Équipe spéciale interdépartementale ont participé à l'exercice qui a mis en évidence plusieurs possibilités de renforcer la cohérence et la coordination entre les entités du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de tirer parti des plateformes de coordination régionales et sous-régionales pour se préparer à faire face aux urgences de santé publique actuelles et futures, d'aider conjointement les États Membres à formuler des plans d'intervention en vue d'un redressement inclusif et durable et de présenter une position commune solide de l'ONU aux États membres africains dans le cadre de leur lutte contre la COVID-19.

12. L'analyse des forces, des faiblesses, des perspectives et des menaces a également révélé des atouts et des failles dans la coordination et la collaboration au sein de l'Organisation, y compris un éventuel chevauchement d'activités en raison de la divergence des priorités entre les entités des Nations Unies et d'une approche compartimentée. Elle a fait ressortir les difficultés qu'avaient les entités des Nations Unies à fournir des conseils sur les politiques nationales, notamment au sujet de l'équilibre à observer entre les restrictions et autres mesures liées à la COVID-19 et la fourniture d'une protection sociale et la garantie du respect des droits de la personne et de la dignité humaine, en particulier pour ce qui est des femmes. La fracture numérique et ses conséquences (sur la santé, l'éducation, la gouvernance et la cohésion sociale, entre autres), l'important déficit de financement de l'action humanitaire et l'incidence des conflits en cours et nouveaux ont été relevés comme autant de défis majeurs nécessitant des interventions stratégiques de la part de l'Équipe spéciale interdépartementale.

Activités de sensibilisation

13. L'ONU a intensifié ses activités de sensibilisation visant à mobiliser la communauté internationale en faveur de l'Afrique. En mars, alors que l'OMS qualifiait la flambée de COVID-19 de pandémie, le Secrétaire général a invité en substance tous les acteurs à faire preuve de solidarité dans leurs nouveaux

comportements, de créativité et de mesure pour le bien commun[3], reconnaissant par là même que la pandémie de COVID-19 pourrait être l'occasion d'une transformation vers des voies de développement plus inclusives, durables et résilientes. Il a souligné l'effet que le ralentissement des marchés du pétrole et des produits de base pourrait avoir sur l'Afrique et l'importance de maintenir la dynamique de la Zone de libre-échange continentale africaine en tant que mécanisme de renforcement de la résilience continentale à long terme et de gestion de la volatilité. Par la suite, le Secrétaire général a publié une note de synthèse sur les incidences de la pandémie de COVID-19 en Afrique, visant à fournir des recommandations spécifiques pour les prévenir ou les atténuer et faire face à la crise multiforme qui touche la région. Elle examine les effets disproportionnés de la pandémie sur l'Afrique, met l'accent sur la prompte réaction du continent et appelle à une forte solidarité mondiale pour soutenir ses efforts, notamment en ce qui concerne le relèvement à long terme après la pandémie. En 2020, le Secrétaire général en a publié plus de 20 contenant des recommandations politiques précises sur des questions telles que les personnes handicapées, les femmes, les enfants, la sécurité alimentaire, le tourisme, l'éducation et le travail.

14. Les activités de sensibilisation de l'ONU se sont également attachées à faire écho à la demande formulée par l'Union africaine en vue de l'adoption de mesures spéciales destinées à créer une marge de manœuvre budgétaire permettant de riposter globalement face à la pandémie. En mars, le Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a appelé le Groupe des 20 (G20) à mettre en place un plan de relance économique efficace comprenant des mesures d'allègement et des paiements différés et a exhorté les institutions financières internationales à contribuer à atténuer le fléau et à apporter une aide aux secteurs vitaux des économies et des communautés africaines. Répondant à cet appel, le Secrétaire général s'est également adressé aux pays du G20, pour les engager à lancer un plan de relance global. En outre, lors de sa participation aux deux réunions « Mobiliser avec l'Afrique » organisées par l'Union africaine, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale en avril et en octobre, le Secrétaire général a plaidé pour l'émission d'au moins 500 milliards de dollars en droits de tirage spéciaux, ainsi que pour une approche en trois phases pour remédier aux vulnérabilités des pays : un gel de la dette pour leur accorder un répit ; un allégement ciblé de la dette pour appuyer le relèvement ; et la restructuration de la dette à grande échelle. Suite à ces appels, le G20 et le Club de Paris ont adopté l'initiative de suspension du service de la dette en avril. Le Secrétaire général a demandé que les critères d'admissibilité à l'Initiative soient étendus aux pays très endettés et vulnérables qui ont été touchés par la pandémie, tels que de nombreux pays africains à revenu intermédiaire et les petits États insulaires en développement. Depuis qu'elle est entrée en vigueur le 1er mai 2020, l'Initiative a permis de verser environ 5 milliards de dollars d'aide à plus de 40 pays remplissant les conditions requises, dont 25 en Afrique.

15. En mai, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont demandé, dans une déclaration commune, que la priorité soit donnée à un investissement accru dans la santé, l'eau et l'assainissement, la protection sociale, l'emploi et les infrastructures durables, afin que personne ne soit laissé pour compte.

[3] Nations Unies, « Shared responsibility, global solidarity: responding to the socioeconomic impacts of COVID-19 » (Responsabilité commune, solidarité mondiale : faire face aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19), mars 2020. Disponible sur https://unsdg.un.org/sites/default/files/2020-03/SG-Report-Socio-Economic-Impact-of-Covid19.pdf.

À cet égard, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a adopté une série de mesures[4] pour soutenir les pays africains et les autres États membres, notamment l'intégration de 10 indicateurs thématiques relatifs aux droits de l'homme dans les cadres d'intervention, en coopération avec le Bureau de la coordination des activités de développement. Une liste de contrôle pour une approche fondée sur les droits de l'homme dans les évaluations d'impact socio-économique a été établie en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le HCDH et l'Union africaine ont également élaboré une directive commune comportant sept mesures spécifiques que les États africains pourraient entreprendre pour éviter la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans le cadre de la lutte qu'ils mènent contre la COVID-19.

16. En août, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique a appelé les pays africains à saisir l'occasion qu'offrait la pandémie de COVID-19 de promouvoir un changement systémique qui conduirait à la reconnaissance de la place du continent dans le système multilatéral et à réorienter leurs politiques de la gestion de la pauvreté vers la gestion du développement, en favorisant la prospérité et l'autonomisation de l'Afrique par la gouvernance et l'appropriation de ses ressources budgétaires et naturelles.

17. Pour aider les pays et institutions africains à atteindre cet objectif, la Conseillère spéciale a proposé une initiative visant à créer un nouveau récit pour l'Afrique et à partir de l'Afrique au sein de l'ONU et au-delà. Approuvée par le groupe des États d'Afrique et les dirigeants de l'Organisation, l'initiative reconnaît l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons comme étant la feuille de route la plus ambitieuse pour la prospérité de l'Afrique et son adoption comme principale ligne directrice pour l'alignement des activités de l'ONU en Afrique et pour la réalisation des objectifs de développement durable.

18. En novembre, la Vice-Secrétaire générale a conduit une mission de solidarité de deux semaines en Afrique de l'Ouest. La mission qui s'est rendue au Ghana, au Mali, au Niger, au Nigéria et en Sierra Leone, visait à soutenir les efforts nationaux, à souligner la participation des femmes et leur prise d'initiative en matière de paix, de sécurité et de développement et à reconnaître l'action de l'ONU sur le terrain. Elle a permis de dresser un bilan sans ambiguïté et participatif avec les gouvernements, les équipes de pays des Nations Unies et la société civile. Elle a, en outre, été l'occasion d'amorcer un franc dialogue sur la manière de reconstruire en mieux, en accordant une attention toute particulière à la mise en place d'institutions de développement solides pour assurer la cohésion sociale et à l'exploitation des technologies de l'information et des communications pour accroître la résilience et le développement durable et inclusif.

La riposte sanitaire

19. La riposte sanitaire pour la région africaine reposait sur le Plan stratégique de préparation et de riposte de l'OMS face à la COVID-19, compte tenu des priorités de la Stratégie continentale commune de l'Afrique face à la COVID-19 et des particularités du continent, notamment les suivantes : a) l'âge moyen de la population africaine représente un risque réduit de maladie grave ; b) les systèmes de santé de la région africaine étaient néanmoins déjà sollicités à l'excès et la prévalence de maladies chroniques y était également élevée, situations qui toutes deux pourraient être aggravées par l'incidence de la COVID-19 sur la prestation des services de santé ;

[4] Voir A/HRC/46/19.

et c) la haute saison des agents pathogènes respiratoires en Afrique australe pourrait conduire à une propagation plus rapide du virus dans cette sous-région.

20. La riposte sanitaire coordonnée entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies a permis de vite renforcer les capacités des pays africains, grâce à la promotion de synergies entre les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et les entités des Nations Unies. En avril, les Centres ont établi le Partenariat pour l'accélération du dépistage de la COVID-19 : tester, tracer et traiter, initiative visant à faciliter la mise en œuvre de la stratégie continentale commune de l'Afrique face à la COVID-19, par des mesures coordonnées de la part de multiples parties prenantes. C'est ainsi qu'ils ont organisé avec l'OMS des séances de formation destinées à adapter les capacités actuelles en matière de dépistage du VIH, de la tuberculose et du paludisme, notamment, au dépistage de la COVID-19. En conséquence, trois mois seulement après l'apparition de la COVID-19 dans la région, le nombre de pays disposant de moyens de laboratoire pour le dépistage de la COVID-19 était passé de 2 à 45. Simultanément, les entités des Nations Unies ont réorienté une partie de leur coopération vers la fourniture des approvisionnements et des matériaux nécessaires. Par exemple, l'Agence internationale de l'énergie atomique a fourni des équipements de détection (tests et kits de réaction en chaîne par polymérase de transcription inverse en temps réel (RT-PCR)), des réactifs et des produits de laboratoire, ainsi que des enceintes de sécurité biologique et du matériel de protection individuelle, à 44 pays africains. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fourni des équipements de protection individuelle à ses homologues dans les prisons et les institutions de prise en charge des dépendances. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a collaboré avec les autorités locales et les secteurs de la santé pour faciliter la distanciation physique et la gestion de la quarantaine dans certains pays.

21. L'un des piliers du Partenariat pour l'accélération du dépistage de la COVID-19, la mise en place de centres d'entreposage et d'approvisionnement, s'est avéré déterminant. C'est ainsi qu'en avril, les pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest ont été parmi les plus touchés par la pandémie. Le Programme alimentaire mondial (PAM), en collaboration avec le gouvernement éthiopien, a établi un aéroport-pivot à Addis-Abeba pour aider à acheminer par voie aérienne l'aide humanitaire sous forme d'équipements de protection et de fournitures médicales ainsi qu'à transporter les agents humanitaires à travers l'Afrique. Les « vols de solidarité » coordonnés par le PAM et l'OMS ont commencé à approvisionner les pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest en fournitures de base, avec le soutien de la Fondation Jack Ma et d'autres donateurs, et ont été essentiels pour maîtriser et enrayer la pandémie de COVID-19. À la fin de l'année, les deux sous-régions avaient le nombre de cas le plus bas et le taux de guérison le plus élevé du continent (voir fig. I).

Figure I
Nombre total de cas confirmés de COVID-19 et de guérisons enregistrées en Afrique, de février à décembre 2020

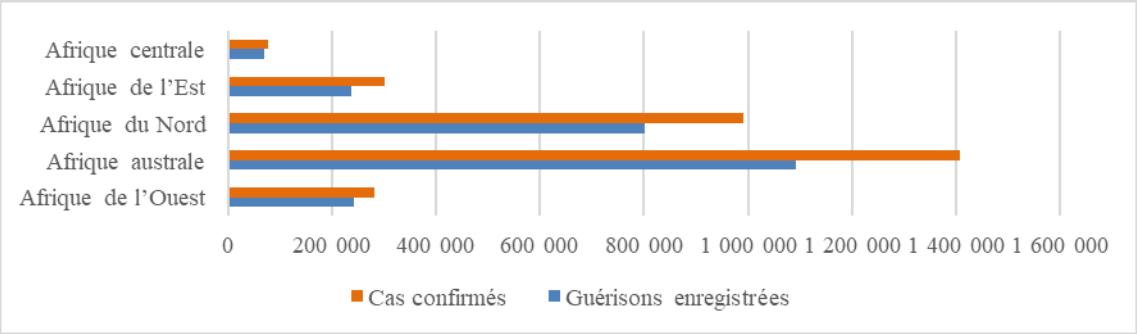

Source : Organisation mondiale de la Santé.

22. Un autre pilier de la riposte menée par les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies a été la coordination de l'achat groupé de produits médicaux. À cet égard, la CEA a soutenu la conceptualisation de la Plateforme africaine de fournitures médicales, censée faciliter l'acquisition d'équipements médicaux stratégiques et certifiés rentables nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Elle a organisé une série de webinaires de haut niveau pour les ministres des finances et les ministres de la santé afin de présenter et de promouvoir l'utilisation de la plateforme. En conséquence, les commandes en cours dépassent le montant de 200 millions de dollars et la Banque africaine d'import-export a engagé un financement de 100 millions de dollars pour permettre à ses États membres de se procurer des ressources médicales liées à la COVID-19 par cet intermédiaire.

23. En mai, la Commission de l'Union africaine, les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et l'OMS, avec d'autres partenaires publics et privés[5], ont lancé le Partenariat pour une riposte à la COVID-19 fondée sur des données factuelles, initiative visant à soutenir le processus décisionnel par la fourniture de données sociales, économiques, épidémiologiques, sur les mouvements de population et la sécurité, afin d'aider à déterminer l'acceptabilité, l'incidence et l'efficacité des mesures sociales et de santé publique.

24. Une étape essentielle dans la lutte contre la pandémie a été le développement d'outils permettant une riposte et un relèvement rapides et efficaces. En avril 2020, l'OMS a mis en place le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, effort de collaboration à l'échelle mondiale axé sur quatre piliers : diagnostic, traitement, renforcement des systèmes de santé et vaccins. Ce dernier, également connu sous le nom de Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins (COVAX), vise à soutenir les capacités de recherche et de fabrication de vaccins ainsi que l'approvisionnement afin d'assurer la distribution équitable de 2 milliards de doses d'ici à la fin de 2021.

25. Le Mécanisme COVAX d'allocation comporte deux phases. Au titre de la phase 1, les pays reçoivent des doses pour couvrir jusqu'à 20 % de leur population, en fonction de leur état de préparation. Une fois que tous ont atteint un taux de

[5] Forum économique mondial, Resolve to Save Lives (une initiative de Vital Strategies), l'équipe de soutien rapide à la santé publique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ipsos et Novetta.

couverture de 20 % (ou moins, s'ils en ont fait la demande), les doses de vaccin prévues dans le cadre de la phase 2 sont allouées suivant une évaluation de la menace et de la vulnérabilité. La participation des pays peut se faire selon trois modalités : système de garantie de marché, achat ferme et possibilité d'achat. Les pays qui recourent à la modalité liée au système de garantie de marché ont accès au financement des donateurs du Mécanisme COVAX et peuvent également participer aux coûts pour financer les doses supplémentaires. L'UNICEF offre des services d'achat aux pays participant à cette modalité et peut les fournir à d'autres pays s'ils en font la demande. Sur les 47 pays africains qui participent au Mécanisme, 42 font partie du groupe participant à la modalité liée au système de garantie de marché et cinq autofinancent leurs doses[6]. Plus de 75,5 millions de doses devraient être distribuées aux pays africains participants dans le cadre de la première distribution de vaccins par COVAX, ce qui représente 30 % du total des doses à distribuer et plus de 6 % de la population africaine. Le Mécanisme devrait permettre de fournir 600 millions de doses supplémentaires à l'Afrique d'ici à la fin de 2021[7].

Intervention humanitaire

26. En réaction à la flambée de COVID-19, l'ONU a lancé en mars 2020 le Plan de réponse humanitaire global COVID-19[8], coordonné par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui visait à répondre aux effets immédiats de la pandémie sur la santé et les autres besoins humanitaires des populations vulnérables. Le plan a recensé 53 pays prioritaires disposant d'un plan d'intervention humanitaire en cours, d'un plan d'intervention pour les réfugiés ou d'un plan d'intervention multinational ou sous-régional, ou ayant demandé une assistance internationale, dont 22 pays africains. En avril, le Comité permanent interorganisations[9] a mis en service ses protocoles d'intensification à l'échelle du système décrivant les principes d'action et les rôles devant guider la réponse humanitaire à la pandémie.

27. En mai, le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 a été mis à jour pour inclure 10 pays supplémentaires, dont 7 pays africains, en fonction de leur vulnérabilité et de leur capacité de riposte. Il a fallu procéder en juillet à une nouvelle mise à jour pour adapter la réponse à l'évolution de la pandémie. L'appel humanitaire final s'élevait à 9,5 milliards de dollars, dont 3,87 milliards étaient liés aux besoins recensés dans les pays africains.

28. Le Plan tenait compte à la fois des conséquences sanitaires directes de la pandémie de COVID-19 et des effets secondaires sur les personnes et les systèmes, notamment les autres services de santé, la sécurité alimentaire, la violence fondée sur le genre, la maltraitance et la négligence des personnes âgées et des personnes handicapées, ainsi que l'exécution d'autres opérations humanitaires. Pour répondre à

[6] Afrique du Sud, Botswana, Libye, Maurice et Namibie.

[7] Vers l'Angola, le Bénin, la Côte d'Ivoire, l'Eswatini, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Nigéria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan et le Togo.

[8] Nations Unies, « Global Humanitarian Response Plan Covid-19: United Nations Coordinated Appeal, April-December 2020 ».

[9] Le Comité est composé de l'Organisation internationale pour les migrations, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de consortiums d'ONG chargés d'un mandat humanitaire.

cette approche multisectorielle, le Plan s'articulait autour de trois priorités stratégiques : a) enrayer la propagation de la pandémie de COVID-19 et réduire la morbidité et la mortalité ; b) atténuer la détérioration du capital et des droits humains, de la cohésion sociale et des moyens de subsistance ; et c) protéger, aider et défendre les réfugiés, les personnes déplacées, les migrants et les communautés d'accueil particulièrement vulnérables face à la pandémie. Mue par les principes humanitaires d'inclusivité, de genre, de protection et de participation communautaire, la stratégie d'intervention a souligné l'importance d'utiliser les mécanismes de coordination nationaux existants et de soutenir les organisations locales.

29. Sur les 29 pays africains qui figuraient dans le plan, 15[10] avaient un plan d'aide humanitaire en cours. Des plans de riposte spécifiques à la COVID-19 et des plans de réponse intersectoriels ont été publiés dans cinq[11] et six[12] pays, respectivement. Trois autres pays[13] faisaient partie d'un plan régional d'aide aux réfugiés.

30. Les plans d'intervention visaient à relever un large éventail de défis recensés dans les États membres africains, notamment le sous-financement ; une insécurité accrue ; une pénurie d'équipements de protection individuelle, de kits de dépistage, de lits d'hôpitaux, de médicaments et de laboratoires ; les faibles capacités du personnel soignant ; l'insuffisance des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène et la sensibilisation à l'hygiène ; la faiblesse des systèmes de protection sociale ; une participation communautaire insuffisante ; des normes culturelles qui vont à l'encontre du besoin de distanciation physique ; et un manque de cohérence entre la réponse sanitaire d'urgence et l'intervention humanitaire.

31. En février 2021, quelque 1,3 milliard de dollars avaient été levés, ce qui ne représente que 33 % du total des besoins financiers pour les 26 plans nationaux et les 3 plans régionaux en Afrique. L'étendue de la couverture financière varie considérablement selon les pays et les plans, entre 0,8 % de couverture du plan régional d'aide aux migrants et aux réfugiés pour la Corne de l'Afrique et le Yémen et 84,6 % de couverture du plan de riposte au Niger. Seuls sept plans d'intervention en Afrique ont atteint une couverture de plus de 50 %.

32. Le Fonds central pour les interventions d'urgence et les fonds de financement communs de l'ONU ont joué un rôle essentiel pour répondre aux besoins de financement en fournissant des ressources considérables destinées à assurer une riposte prompte et efficace. Au cours de l'année 2020, les fonds de financement commun ont fourni 56,9 millions de dollars pour soutenir la réponse à la pandémie dans sept pays africains[14] et 89,3 millions de dollars ont été débloqués du Fonds central pour les interventions d'urgence pour financer la riposte face à la COVID-19 dans 24 pays africains[15]. C'est ainsi qu'au Soudan, 12,3 millions de dollars et

[10] Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Éthiopie, Libye, Mali, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad et Zimbabwe.

[11] Bénin, Libéria, Mozambique, Sierra Leone et Togo.

[12] Congo, Djibouti, Kenya, Ouganda, Tanzanie (République-Unie de) et Zambie.

[13] Angola, Égypte et Rwanda.

[14] Éthiopie (5,4 millions de dollars), Nigéria (6,4 millions de dollars), République centrafricaine (8,4 millions de dollars), République démocratique du Congo (10,2 millions de dollars), Somalie (3,9 millions de dollars), Soudan (12,3 millions de dollars) et Soudan du Sud (10,2 millions de dollars).

[15] Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Lesotho, Libye, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie

10,9 millions de dollars provenant des fonds financement commun et du Fonds central pour les interventions d'urgence, respectivement, ont été canalisés pour aider 5,1 millions de bénéficiaires, dont 3 millions de personnes issues des communautés d'accueil, 385 690 réfugiés et 1 169 128 personnes handicapées. Au Nigéria, un montant total de 23,4 millions de dollars a été utilisé pour aider près de 714 000 personnes.

33. Le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 a contribué de manière sensible aux efforts visant à enrayer la propagation de la pandémie de COVID-19 et à réduire la morbidité et la mortalité, notamment en aidant à accroître les capacités dans le cadre de la Stratégie continentale commune de l'Afrique face à la COVID-19, dirigée par les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies. En Afrique, l'Organisation des Nations Unies a distribué quelque 3 millions de kits de collecte d'échantillons, plus de 1,5 million de kits de dépistage et des visières de protection, plus de 8 millions de gants, plus de 53 millions de masques médicaux et plus de 2,5 millions de respirateurs. Son soutien a également permis d'accroître les capacités des établissements de santé dans les pays africains (voir fig. II).

Figure II
Évolution des ressources pour traiter la COVID-19 en Afrique

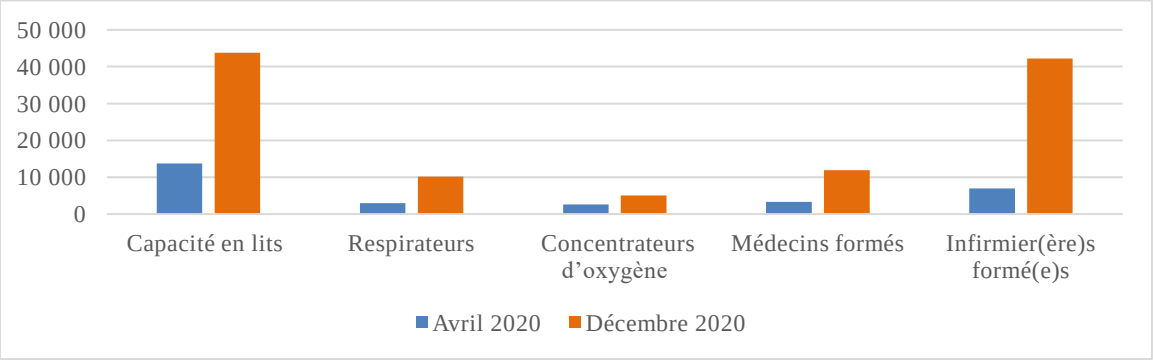

Source : Organisation mondiale de la Santé.

34. La pandémie de COVID-19 a exposé les groupes vulnérables, notamment les réfugiés, les personnes déplacées, les migrants et les communautés d'accueil, à des risques accrus. Au cours de l'année 2020, plus de 39 millions de réfugiés, de personnes déplacées et de migrants dans 61 pays ont bénéficié d'une assistance visant à lutter contre la COVID-19 dans le cadre du Plan de réponse humanitaire global COVID-19. Les mesures comprenaient notamment un soutien crucial en matière de nourriture, de logement, de garde d'enfants, de communication sur les risques liés à la COVID-19 et de mesures préventives. C'est ainsi qu'au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, en Éthiopie et en Ouganda, des installations de lavage des mains et de contrôle de la température ont été mises en place dans les camps de réfugiés, zones d'installation et sites de personnes déplacées. Au Soudan, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a livré du savon à plus de 260 000 réfugiés, personnes déplacées et membres des communautés d'accueil. Des campagnes de sensibilisation ciblant les populations vulnérables ont également été lancées en coopération avec les autorités nationales et les réseaux et organisations

(République-Unie de), Tchad, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Zambie et Zimbabwe.

communautaires dans plusieurs pays africains, tels que le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, l'Afrique du Sud, le Soudan du Sud et le Soudan. En Zambie, l'appel d'urgence lancé par l'ONU au titre de la lutte contre la COVID-19 et qui vise 6,2 millions de personnes vulnérables a permis de fournir une aide alimentaire à 622 000 personnes dans les zones touchées par la sécheresse, en soutenant les petits agriculteurs et en renforçant la chaîne d'approvisionnement du programme d'aide alimentaire du gouvernement.

35. Les entités des Nations Unies ont également encouragé l'utilisation de plateformes numériques et virtuelles pour assurer la fourniture de soutien et de conseils. Ainsi, au Nigéria, l'OIM est passée de la gestion des dossiers aux services de conseils en ligne et à la réadaptation à domicile ainsi qu'à l'assistance directe aux rapatriés et à leurs familles, y compris la santé mentale virtuelle et le soutien psychosocial. Devant l'augmentation de la violence fondée sur le genre pendant la pandémie, le FNUAP a aidé à équiper quatre centres intégrés offrant des services à Kinshasa. Au Congo, il a collaboré avec le PAM pour mettre en place un mécanisme d'orientation vers des soins gratuits et complets pour les victimes de violence fondée sur le genre, accessibles lors des distributions de nourriture. En Zambie, l'équipe de pays des Nations Unies a construit un abri pour protéger les personnes rescapées des violences de genre et de la traite des êtres humains et offrir, notamment aux femmes enceintes, un accès aux services de santé.

Réponse socioéconomique

36. En avril 2020, l'Organisation a publié son cadre de réponse socioéconomique[16], dans lequel elle a défini la stratégie à suivre pour adopter des mesures socioéconomiques d'urgence dans un délai de 12 à 18 mois. Articulé autour de cinq piliers[17], le cadre proposait des objectifs concrets ainsi que les activités que les pays pouvaient mener pour s'attaquer aux difficultés socioéconomiques nées de la pandémie. Sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, chaque équipe de pays avait pour tâche de mettre au point un plan d'intervention COVID-19 fondé sur les cinq piliers.

37. Le Secrétaire général a créé le fonds d'affectation spéciale COVID-19 pour la riposte et le relèvement, un fonds pluripartenaires destiné en priorité aux pays les moins développés, aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et aux petits États insulaires en développement non concernés par l'appel humanitaire mondial et devant permettre aux équipes de pays des Nations Unies de réagir promptement aux premiers effets de la pandémie. Seize pays africains ont bénéficié du premier appel à projets du fonds. À la tête des activités de sensibilisation, la Vice-Secrétaire générale a plaidé en faveur de la création d'un fonds d'affectation spéciale doté des ressources nécessaires pour financer la riposte à la COVID-19 et le relèvement, y compris dans

[16] Organisation des Nations Unies, « Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 » (avril 2020), disponible à l'adresse https://unsdg.un.org/fr/resources/cadre-des-nations-unies-pour-la-reponse-socio-economique-immediate-la-covid-19-0.

[17] Les cinq piliers sont les suivants :

a) Priorité à la santé : protéger les services et les systèmes de santé pendant la crise ;

b) Protéger les populations : protection sociale et services essentiels ;

c) Réponse et reprise économiques : protection des emplois, des petites et moyennes entreprises et des travailleurs et travailleuses du secteur informel ;

d) Mesures macro-économiques et collaboration multilatérale ;

e) Cohésion sociale et résilience des populations.

le cadre de la campagne « Les femmes mobilisées au nom du monde entier » et du forum d'action pour reconstruire en mieux tous ensemble.

38. Pour faire en sorte que les activités programmatiques ordinaires et les nouvelles activités lancées pour faire face à la pandémie de COVID-19 soient cohérentes, les équipes de pays des Nations Unies avaient pour tâche de définir une réponse socioéconomique en se servant des structures déjà en place aux niveaux national et sous-national, conformément aux cadres de coopération. En outre, il leur était demandé de redéfinir leur portefeuille de programmes pour réorienter ou intensifier leurs efforts en faveur de la riposte socioéconomique, de manière à intégrer l'action menée contre la pandémie dans les plans nationaux de développement et dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

39. Dans le cadre mondial des Nations Unies, les entités du système des Nations Unies pour le développement ont proposé un cadre de suivi de base cohérent établi à partir d'une sélection des indicateurs les plus stratégiques. Onze institutions pilotes [18] ont mis au point des méthodologies et collecté des données à l'échelle des pays, en coordination avec les équipes de pays et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les données collectées pour chacun des indicateurs sont le fruit du travail collectif mené par les équipes de pays des Nations Unies. En Afrique, 50 d'entre elles ont fourni des données pour au moins un indicateur en 2020. L'action ainsi entreprise par le système des Nations Unies pour le développement est inédite et de nombreux enseignements ont pu en être tirés aux fins de la communication de données à l'échelle du système[19].

40. En Afrique, 47 équipes de pays ont mis la dernière main à leurs plans de réponse socioéconomique qui, pris tous ensemble, représentent un montant total de 12,1 milliards de dollars[20]. Au mois de décembre 2020, 36 % des fonds nécessaires avaient été levés. Les équipes de pays ont consenti d'importants efforts pour réaffecter certaines sources de financement à la réponse socioéconomique et ont réorienté des crédits correspondant en moyenne à 10 % des besoins de financement. Quatre équipes de pays se sont particulièrement démarquées à cet égard : en Somalie (400 millions de dollars réaffectés, soit 45 % des besoins), au Sénégal (200 millions de dollars réaffectés, soit 116 % des besoins), en Sierra Leone (92 millions de dollars réaffectés, soit 93 % des besoins) et au Ghana (91 millions de dollars, soit 69 % des besoins).

---

[18] Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds international de développement agricole, FNUAP, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, OMS, ONU-Habitat, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, PAM, PNUD et UNICEF.

[19] C'est en 2020 que des indicateurs mondiaux relatifs aux programmes ont été utilisés pour la première fois pour les résultats au niveau des pays. En février 2021, le Bureau de la coordination des activités de développement a procédé à un exercice de validation de haut niveau des données liées aux indicateurs relatifs aux programmes, qui a permis de mettre au jour certaines difficultés liées à la multiplicité des méthodes employées par les équipes de pays pour interpréter les données. Il s'ensuit que, pour l'instant, les données de 2020 donnent un aperçu général de la portée véritable du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, mais ne permettent pas de s'en faire une idée précise. En 2021, le Bureau de la coordination des activités de développement et le PNUD ont mis en place de nouveaux processus et des mécanismes de gouvernance renforcés afin d'augmenter la quantité des données qui seront fournies à l'avenir à l'échelle du système et d'en améliorer la qualité.

[20] Ces chiffres tiennent compte d'un petit nombre de plans conjoints entre l'ONU et des gouvernements.

41. Au titre du pilier 1 (Priorité à la santé), les équipes de pays ont apporté un appui analytique et stratégique pour que les services de santé essentiels puissent continuer de fonctionner, notamment en exécutant des programmes et des activités de coopération technique et en localisant et en atteignant les populations vulnérables. En Afrique, plus de 100 millions de personnes ont bénéficié de services de santé essentiels, notamment plus de 41 millions de femmes et de filles qui ont bénéficié de services de santé maternelle et plus de 33 millions et 18 millions d'enfants qui ont bénéficié respectivement de programmes de vaccination et de nutrition. Un appui a été apporté à plus de 250 000 agentes et agents de santé travaillant dans des établissements médicaux et à plus de 100 000 agentes et agents de santé communautaire sur l'ensemble du continent.

42. Au titre du pilier 2 (Protéger les populations), des actions ont été menées pour renforcer et étendre les systèmes de protection sociale, veiller au fonctionnement des services d'éducation, d'alimentation et de nutrition et assurer la continuité et la qualité des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, entre autres. Par exemple, en Afrique, plus de 10 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire et nutritionnelle, 70 millions de personnes ont bénéficié d'un enseignement à distance et 17 millions de personnes ont reçu des fournitures pour l'eau et l'assainissement et des produits d'hygiène.

43. L'enjeu du pilier 3 (Réponse et reprise économiques) résidait dans la garantie d'un travail décent, dans la protection des emplois, des travailleurs et travailleuses, et dans la protection des moyens, des unités et des réseaux de production. Dans le cadre des activités relatives aux programmes qu'elles ont menées en Afrique, les équipes de pays sont venues en aide à environ 60 000 entreprises, dont plus de 50 000 microentreprises et petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à plus de 120 000 travailleurs et travailleuses. En outre, des pays africains ont reçu de l'aide pour définir des mesures spécifiques en fonction de différents groupes de population (voir fig. III).

Figure III
Nombre de pays africains ayant renforcé des mesures relatives à l'emploi avec le soutien de l'ONU et ayant mis en place un cadre réglementaire propre à favoriser la reprise économique et le travail décent (avril à décembre 2020)

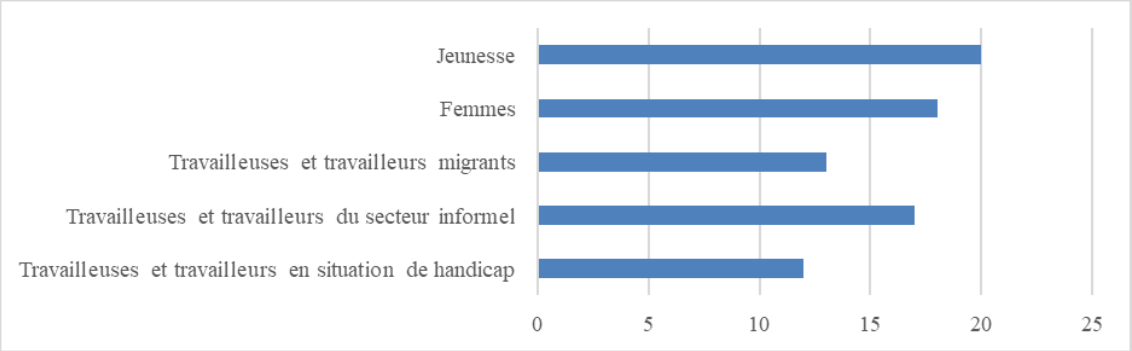

Source : Portail de données relatives à la COVID-19, Bureau de la coordination des activités de développement.

44. Le pilier 4 (Mesures macroéconomiques et collaboration multilatérale) concernait la réponse macroéconomique, qui reposait sur l'évaluation de l'incidence économique potentielle de la crise, la marge de manœuvre budgétaire, les priorités politiques et les mesures stratégiques disponibles. Par exemple, en octobre 2020, le

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la CEA et la Banque africaine de développement ont publié le premier rapport sur la revue de la notation souveraine de l'Afrique. On y trouve une analyse des facteurs de risque qui, associés à la pandémie de COVID-19, ont conduit à la dégradation de la notation de plusieurs pays, ainsi qu'une évaluation de leur impact et des recommandations visant à aider les pays africains à éviter toute future dégradation et à améliorer leur notation à l'avenir.

45. L'Organisation des Nations Unies a également fourni un appui technique et des conseils en matière d'élaboration de mesures fondées sur des données probantes et de contrôle des dépenses sociales et a également procédé à cet égard à des évaluations de l'impact socioéconomique en fonction de divers contextes. En 2020, plus d'un tiers des pays d'Afrique ont pris des mesures fondées sur les évaluations de l'impact socioéconomique sur les populations menacées auxquelles l'ONU avait procédé (19 sur l'emploi, 16 sur le marché du travail, 14 sur la politique budgétaire, 17 sur la protection sociale et 15 sur l'autonomisation des femmes).

46. Dans le cadre du pilier 5 (Cohésion sociale et résilience des populations), le système des Nations Unies a cherché à favoriser notamment le dialogue social inclusif, la sensibilisation, la participation politique, la gouvernance, la participation des collectivités et la prestation équitable des services. En Afrique, les équipes de pays ont facilité la création de plus de 200 espaces de sensibilisation et de participation politique et de plus de 1 000 espaces de dialogue social à l'échelle nationale. En outre, le système des Nations Unies a apporté un appui aux capacités de plus de 1 000 organisations communautaires en Afrique pour faire face à la pandémie et en atténuer les effets, pour lutter contre les violences domestiques, le racisme, la xénophobie et les autres formes de discrimination liées à la COVID-19, pour prévenir et réparer les atteintes aux droits humains et pour favoriser une reprise à plus long terme. Par exemple, au Kenya, le PNUD et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ont aidé un consortium d'organisations de la société civile à mettre au point un cadre fondé sur les droits humains aux fins de la réponse du pays à la COVID-19 et à le faire connaître.

Réponse dans les opérations de maintien de la paix

47. En mars, dans le cadre de l'initiative de l'Union africaine baptisée « Faire taire les armes », le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général ont tous deux lancé un appel au cessez-le-feu pour permettre la fourniture d'une aide vitale et la diplomatie. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU ont souscrit à ces appels en juin et juillet, respectivement[21].

48. Jusqu'en 2020, les sept opérations de maintien de la paix des Nations Unies déployées en Afrique[22] ont fait preuve d'une remarquable résilience face à la pandémie de COVID-19. Elles ont poursuivi leur travail majeur en matière de

[21] Communiqué de l'Union africaine PSC/PR/COMM.(CMXXIX) et résolution 2532 (2020) du Conseil de sécurité.

[22] Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

protection des civils, de soutien à la paix et aux processus politiques, de désarmement et de promotion des droits humains et de l'état de droit, tout en appliquant des mesures essentielles de prévention et d'atténuation pour freiner la pandémie de COVID-19 et la combattre.

49. Au rang des premières mesures préventives essentielles qui ont été prises, on peut citer la décision de suspendre les relèves, les rapatriements et les nouveaux déploiements de contingents et de personnel de police dans toutes les missions de maintien de la paix du 4 avril au 30 juin 2020. En vue de reprendre partiellement les relèves de militaires et de policiers en juillet 2020, un cadre transitoire de relève assorti de mesures de précaution et d'instructions strictes en matière de quarantaine et d'isolement a été mis en place. En outre, la plupart des missions ont réduit le nombre de patrouilles militaires.

50. Les missions ont notamment mis en place les mesures préventives suivantes : contrôle systématique de la température et mise à disposition d'eau et de savon à l'entrée des bases, élaboration de procédures encadrant le télétravail pour le personnel civil des missions et des quartiers généraux, suspension des sessions de formation impliquant contacts physiques et proximité et mise en place d'espaces de quarantaine pour les membres du personnel de maintien de la paix présentant des symptômes de la COVID-19 et tout membre du personnel arrivant de l'étranger. Elles ont également mis en place d'autres mesures d'atténuation pour que le personnel de maintien de la paix puisse continuer de travailler tout en respectant la distanciation sociale.

51. Afin de garantir le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement pendant la pandémie, les missions ont élaboré des plans de continuité des opérations pour répondre aux besoins en matière de services essentiels tout en veillant à ce que les biens et services nécessaires à la bonne exécution des mandats de la paix soient planifiés, fournis et distribués en temps voulu. Des équipements de protection individuelle et des équipements sanitaires essentiels ont été mis à disposition dans toutes les missions, notamment des respirateurs, pour que les unités de soins intensifs soient dotées de fournitures et de moyens suffisants. Les capacités d'évacuation sanitaire ont également été renforcées. Le Groupe de l'appui aux missions face à la COVID-19 a été créé par le Département de l'appui opérationnel, le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour soutenir les missions dans leur réponse à la crise et un groupe opérationnel sur la réponse à la pandémie et le suivi de la prévention dans les missions de maintien de la paix a été créé pour prévenir la propagation du virus parmi le personnel militaire et policier et recenser les cas d'infection.

52. Les opérations de maintien de la paix ont aidé les autorités nationales à prendre des mesures pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Par exemple, en République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et les organismes des Nations Unies concernés ont participé au comité de crise présidé par le Président du pays. Au Darfour, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a distribué des produits d'hygiène et des kits dignité aux femmes, aux filles et aux autres personnes vulnérables déplacées à l'intérieur du pays dans le cadre de son soutien à la réponse du Gouvernement de transition soudanais. En République démocratique du Congo et au Mali, les missions ont soutenu les efforts déployés par les autorités nationales pour endiguer la propagation du COVID-19 dans les prisons.

53. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont redéfini les priorités en matière de financement des programmes afin d'aider les autorités et les communautés hôtes à entreprendre, en partenariat avec d'autres acteurs des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des institutions de l'Union africaine, des projets à impact rapide qui les aideraient à faire face à la pandémie. Par exemple, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, les missions ont intensifié leur appui à la production locale de masques par des groupes de femmes[23].

Actions de sensibilisation au niveau local

54. En 2020, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine se sont également attachées à coopérer dans le domaine de la lutte contre la désinformation et la diffusion de fausses informations concernant la COVID-19. Ces efforts ont abouti, en décembre, au lancement d'une alliance pour la riposte contre l'infodémie en Afrique, créée par les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, l'OMS, l'initiative Verified de l'ONU, l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'initiative Global Pulse de l'ONU et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette alliance a pour objectif de faciliter la coordination des efforts et la mise en commun des ressources aux fins de la lutte contre les fausses informations relatives à la pandémie de COVID-19 et à tout autre urgence sanitaire en Afrique.

55. En outre, tout au long de l'année, les entités des Nations Unies et les opérations de maintien de la paix ont lancé de multiples initiatives d'information et de sensibilisation à l'échelle locale. Par exemple, la MINUSCA a apporté un appui au Conseil national de la jeunesse de la République centrafricaine et y a organisé des formations sur la riposte à la COVID-19, y compris à l'intention de jeunes souffrant de troubles de la parole et de l'audition. Elle a également organisé un atelier de sensibilisation à l'intention de 19 femmes d'influence à Birao, au cours duquel les participantes ont été encouragées à inciter leurs communautés à respecter les mesures de prévention. Au Darfour septentrional, la MINUAD a organisé des ateliers pour sensibiliser les participants à l'importance de prendre des mesures de précaution pour contrôler la propagation du virus. Au Nigéria, l'OMS a organisé des formations à l'intention de journalistes nigérians, en insistant sur l'importance de fournir des informations exactes, de s'assurer de la fiabilité des sources et de vérifier les données, autant de principes garants d'un journalisme de qualité dans le domaine de la santé publique.

56. Grâce à des outils de communication en ligne, les missions des Nations Unies ont apporté un appui aux collectivités, notamment en permettant aux femmes d'accéder à des plateformes numériques. Elles ont également continué à utiliser les médias sociaux pour diffuser des informations sur la prévention de la COVID-19, surveiller la désinformation et rectifier les fausses informations. Par exemple, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a coopéré avec des journalistes locaux et des acteurs de la société civile pour débusquer les mythes sur Facebook, surveiller et combattre les fausses informations, communiquer en temps voulu des informations vérifiées, lutter contre les discours de haine et supprimer les messages incendiaires. Au niveau mondial, l'OMS s'est également associée à Twitter,

[23] Cedric de Coning, « The impact of COVID-19 on peace operations in Africa », *Conflict Trends*, édition spéciale, 2020.

Facebook, Tencent et TikTok pour tenter de faire en sorte que les contenus diffusés sur ces plateformes soient fiables et utiles.

57. Les entités des Nations Unies ont également produit des affiches, des cartes-éclairs, des panneaux d'affichage, des brochures et d'autres types de document, qu'elles ont distribués aux populations locales pour faire passer des messages clairs et concis, rédigés en langue locale et accompagnés de graphiques et de dessins faciles à comprendre pour toucher un public plus large, y compris les enfants et les personnes peu alphabétisées. La MINUSS a par exemple organisé une vaste campagne d'information et distribué aux membres des communautés des cartes-éclairs et des affiches décrivant les symptômes de la COVID-19 et les moyens de prévenir les infections. Dans le même ordre d'idée, la MINUSCA a mis au point des panneaux d'affichage, des affiches et toute une série de supports visuels avec l'aide de l'OMS pour appuyer les efforts du Ministère de la santé centrafricain.

58. L'ONU a également exploité les canaux de communication locaux, notamment les stations radio et les médias sociaux, pour soutenir les efforts de sensibilisation. En Somalie, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a créé des émissions radiophoniques destinées aux agriculteurs et aux éleveurs des zones reculées afin de les sensibiliser au risque de transmission et aux mesures de prévention. Les stations radio des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, telles que Radio Guira en République centrafricaine, Radio Okapi en République démocratique du Congo, Radio Mikado au Mali et Radio Miraya au Soudan du Sud, ont continué leur travail important tout au long de la pandémie en fournissant à la population des informations sur la COVID-19 en langue locale, en faisant connaître les mesures d'atténuation et en s'efforçant de démentir les rumeurs et les fausses informations.

III. Renforcement de la coordination du système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique

59. Pour riposter contre la pandémie de COVID-19 en Afrique, les entités du système des Nations Unies se sont employées à renforcer la coordination entre elles et ont parallèlement tiré parti de la mise en œuvre de nouvelles structures créées conformément au mandat confié au Secrétaire général dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale et dans la résolution 2020/23 du Conseil économique et social. À cet égard, au cours de la période considérée, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies en Afrique ont franchi une étape fondamentale dans l'amélioration de la coordination au niveau des pays et dans la fourniture d'un soutien stratégique intégré et sur mesure aux gouvernements, conformément à leurs plans nationaux de développement, grâce à la nouvelle génération de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Comme indiqué dans le rapport sur l'examen quadriennal complet[24], le cadre de coopération est le principal instrument qui guidera les équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération dans les actions qu'elles entreprennent pour aider les États Membres à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 tout au long de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

[24] A/75/79–E/2020/55.

60. En outre, comme on l'a vu plus haut, les équipes de pays des Nations Unies, placées sous la direction générale des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et sous la direction technique du PNUD, ont joué un rôle déterminant en ce qu'elles ont mis en place une riposte intégrée face aux urgences de développement durable créées par la pandémie de COVID-19 en recourant à une approche d'« urgence en mode développement » parallèlement aux réponses sanitaires et humanitaires. Pour ce faire, des plans de réponse socioéconomique ont été conçus afin d'aider les gouvernements nationaux à atténuer l'impact de la pandémie. Ces plans ont notamment pour grand objectif de faire en sorte que les activités de relèvement et la reconstruction en mieux après la pandémie soient l'occasion d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé et les vaccins, l'atténuation des changements climatiques et la protection sociale sont les principales questions prises en compte dans ces plans pour faire en sorte que le relèvement après la COVID-19 ouvre la voie au développement durable.

61. Au niveau régional, et conformément à la résolution 2020/23 du Conseil économique et social, le système des Nations Unies pour le développement a progressé dans la mise en place de la nouvelle structure régionale grâce à la création de plateformes de collaboration régionales. La plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique est destinée à faciliter la fourniture de conseils en matière de stratégie intégrée et d'un appui à l'établissement de normes et au renforcement des capacités techniques aux organisations régionales et sous-régionales, aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays. À cette fin, les précédents mécanismes régionaux, à savoir le Mécanisme de coordination régionale et le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable, ont été intégrés dans une seule et même plateforme, qui offre ainsi au système des Nations Unies un dispositif souple de collaboration interne à l'échelle régionale. Le programme de travail de la plateforme de collaboration régionale est exécuté par des coalitions thématiques, qui s'emploient à faire progresser les priorités thématiques de la région et favorisent une mise en œuvre concertée. La présidence de la plateforme est assurée par la Vice-Secrétaire générale, la vice-présidence est assurée par la Secrétaire exécutive de la CEA et la Directrice régionale du PNUD et le secrétariat est assuré conjointement par le Bureau de la coordination des activités de développement, la CEA et le PNUD.

62. Parallèlement, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a lancé un processus visant à revitaliser l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique et à la transformer en un organe pragmatique qui aide l'ONU à mener une action efficace et cohérente. Pour revitaliser l'équipe, le Bureau s'est attaché à favoriser les complémentarités dans le cadre des activités de coordination renforcées entreprises aux échelons national et régional. À cet égard, en décembre, les membres de l'équipe spéciale sont convenus que cet organe devait continuer de faire office d'outil de coordination stratégique et d'offrir un cadre stratégique commun aux fins de la coordination opérationnelle défendue par les équipes de pays et la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique aux échelons national et régional, respectivement. En outre, pour que l'équipe contribue effectivement à favoriser des initiatives axées sur les résultats et fondées sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, il a été proposé d'élargir la coopération à des entités extérieures au système des Nations Unies et à des acteurs de la société civile.

63. En 2020, le système des Nations Unies a également entrepris des efforts pour favoriser l'établissement de programmes et de rapports conjoints pour ce qui était des programmes relatifs à la jeunesse. À cet égard, l'Envoyée du Secrétaire général pour

la jeunesse a désigné dix équipes de pays des Nations Unies, dont cinq en Afrique[25], pour la mise en œuvre accélérée de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse (Jeunesse 2030), qui vise à : a) répondre aux besoins des jeunes, renforcer leur capacité d'action et faire progresser leurs droits ; b) promouvoir la mobilisation et la participation des jeunes dans la mise en œuvre, l'examen et le suivi du Programme 2030 ; c) veiller à ce que les travaux du système des Nations Unies relatifs à la jeunesse soient menés de manière coordonnée, cohérente et globale et fassent intervenir les jeunes. Les équipes de pays des Nations Unies sélectionnées ont testé les orientations et les outils de mise en œuvre et ont présenté leurs conclusions sous la forme de modèles de travaux conjoints des Nations Unies et de partenariats avec la jeunesse.

64. En outre, l'Éthiopie et l'Ouganda s'emploient actuellement à créer des fonctions de responsable de la jeunesse dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en vue de renforcer le mécanisme de coordination des équipes de pays et de favoriser ainsi la cohérence des actions menées en faveur de la jeunesse. En juillet, l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse a tenu une réunion d'information virtuelle sur la stratégie Jeunesse 2030 à l'intention du Gouvernement namibien et de l'équipe de pays dans le but de rapprocher la stratégie du niveau national. En septembre, l'Envoyé a présenté les conclusions de la validation sur le terrain de la feuille de résultats relative à la stratégie Jeunesse 2030, qui consiste en une série de 19 indicateurs devant faciliter l'intégration de la stratégie dans les cadres de planification stratégique, de mesure des résultats et de reddition de comptes applicables aux équipes de pays.

IV. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

65. La coopération entre l'ONU et l'Union africaine a continué d'être renforcée dans d'autres domaines que la réponse à la pandémie de COVID-19. Par exemple, le cadre commun Union africaine-ONU sur les droits humains a été finalisé et sera signé à la cinquième Conférence annuelle ONU-Union africaine, qui se tiendra en 2021. Par ce cadre, l'Union africaine et l'ONU réaffirmeront leurs objectifs communs et leur volonté de longue date de faire mieux respecter les droits humains et les droits des peuples, de les promouvoir et de les protéger. Le principe du nouveau cadre est de tirer parti de la coopération existante pour faciliter la tenue de consultations régulières entre les deux organisations et d'aider ces dernières à se coordonner et à mener des actions conjointes. Par exemple, en octobre 2020, la deuxième phase d'un projet conjoint entre l'Union africaine, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la Banque mondiale a été lancée en vue d'intégrer les droits humains dans le mandat de prévention des conflits du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent mis en place par l'Union africaine. En outre, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la Commission de l'Union africaine collaborent étroitement avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour élaborer une proposition commune visant à renforcer et mettre en œuvre le dispositif établi par l'Union africaine pour assurer le respect du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et des normes de déontologie et de discipline dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

[25] Éthiopie, Ghana, Niger, Ouganda et Sierra Leone.

66. En 2020, le système des Nations Unies a pris des mesures pour renforcer sa collaboration avec l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, conformément aux conclusions et recommandations issues de l'analyse de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2320 (2016)[26]. En février, la Commission de l'Union africaine et le Bureau des Nations unies auprès de l'Union africaine ont publié, avec le soutien de la Norvège, l'ouvrage intitulé *She Stands for Peace: 20 Years, 20 Journeys* pour commémorer le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les deux organisations ont continué de tenir régulièrement des réunions de vieille prospective, y compris en ligne quand la pandémie de COVID-19 s'est déclarée. Dans le cadre de leurs efforts de coopération dans le domaine de la paix et la sécurité, les deux organisations se sont également intéressées à l'impact de la pandémie. En mai, par exemple, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé son Cycle de conférences sur l'Afrique, auquel ont participé des hauts représentants de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine et d'autres acteurs importants. Les discussions ont porté sur les difficultés que la pandémie de COVID-19 faisait peser sur l'objectif de l'Union africaine de faire taire les armes, mais aussi sur les occasions qu'elle était susceptible de créer.

67. En décembre 2020 s'est tenue, virtuellement, la quatrième Conférence annuelle ONU-Union africaine. Le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine sont convenus de la nécessité de renforcer les mécanismes de coordination pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063. En guise de première étape en ce sens, la Vice-Secrétaire générale a mis sur pied, à la demande du Secrétaire général, une équipe centrale composée du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de la CEA, du PNUD, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix et chargée d'apporter des conseils sur des grandes questions stratégiques et orientées vers l'action en vue de renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'ONU.

V. Conclusions et recommandations

68. Les mesures de confinement prises pour circonscrire la propagation de la pandémie de COVID-19 ont eu de profondes conséquences socioéconomiques dans toute l'Afrique, qui ont plongé le continent dans une vulnérabilité, une fragilité et une instabilité encore plus grandes. Les gouvernements et la société civile se sont unis pour lutter contre la pandémie dans un contexte marqué par l'adversité et ont bénéficié d'un fort soutien de la part du système des Nations Unies, notamment au niveau des pays.

69. Au cours de l'année 2020, l'ONU s'est efforcée d'inciter la communauté internationale à se mobiliser, selon les principes de solidarité et de responsabilité partagée, pour venir en aide à l'Afrique. La pandémie de COVID-19 se révèle être le plus grand défi que l'on ait eu à affronter depuis des décennies. Elle est aussi l'occasion pour le système des Nations Unies de faire la preuve de son énergie et de sa capacité à réagir de manière souple et rapide aux nouvelles menaces et de faire ainsi la promotion d'un multilatéralisme revitalisé et de reconquérir la confiance des populations dans les institutions publiques.

[26] On trouvera de plus amples informations sur la coopération opérationnelle entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité dans le document paru sous la cote S/2020/860.

70. Grâce à l'action menée par l'ONU pour faire face à la crise de la COVID-19, il a été possible de relever certains des grands défis que la pandémie a fait naître en Afrique, notamment en coordonnant la planification et la mise en œuvre des trois principaux plans opérationnels qui ont favorisé les complémentarités et les synergies entre les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes. En particulier, grâce à la coordination avec les institutions de l'Union africaine et à la prise en compte, dans l'action de l'Organisation, des priorités recensées par l'Union africaine dans le cadre de la Stratégie continentale commune de l'Afrique face à l'épidémie de COVID-19, les structures régionales ont pu être renforcées et le niveau de préparation aux crises futures a été relevé.

71. Les efforts de coordination entrepris pour faire face à la pandémie de COVID-19 ont ouvert la voie à une coordination plus structurée aux niveaux national, régional et mondial entre l'ONU et l'Union africaine. Dès lors, la coordination, la cohérence et l'harmonisation entre l'action de l'ONU et les priorités de l'Union africaine et des États Membres africains doivent guider les efforts que nous déployons pour reconstruire en mieux et faire advenir ainsi l'Afrique que nous voulons. Je demande à cet égard au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, à la Commission économique pour l'Afrique, au Programme des Nations Unies pour le développement et au Bureau de la coordination des activités de développement de continuer à promouvoir les synergies et les complémentarités entre l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et les équipes de pays des Nations Unies, et entre ces mécanismes et les institutions de l'Union africaine.

72. La pandémie de COVID-19 a montré à quel point tous les domaines du développement étaient liés, du capital humain à la gouvernance. Ce n'est donc que par une approche inclusive et intégrée qu'il sera possible de parvenir au développement durable. Successeur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, l'Agenda 2063 de l'Union africaine adapte de manière pertinente les objectifs du Programme 2030 au contexte et à la réalité africaines et constitue à ce titre le plan de développement le plus complet qui existe pour l'Afrique. À cet égard, je réaffirme que l'Agenda 2063 est le cadre à l'aune duquel il convient d'évaluer l'appui apporté par l'ONU au développement de l'Afrique et je demande au Comité du programme et de la coordination d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session un point sur l'appui de l'ONU à l'Agenda 2063.